

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL 2021

Le **CENTRE ALFRED-DE-VIGNY** organise le **SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021**, la **37^e édition du Marché de Noël**. Cette manifestation se déroulera de 10h à 18h (ouverture au public), dans la halle des sports spécialement aménagée au Centre Sportif des Pyramides, mail de Schenefeld, 78960 Voisins-le-Bretonneux.

I – Tarifs :

Les exposants peuvent solliciter le nombre de mètres linéaires désirés à partir de 2 mètres minimum au tarif de 47 € le mètre linéaire. L'organisateur fournit **gracieusement** et à la demande : des tables et des grilles de type «caddie». Ce matériel est prêté dans la limite des disponibilités. Le nappage de présentation des plateaux est demandé et reste à la discrétion de l'exposant dans le respect de la notice de sécurité (**tissu ignifugé**). Les produits exposés doivent correspondre à la description de la spécialité. L'entrée publique est non payante.

II – Réservations :

Elles se font **par courrier**, impérativement **avant le 25 Septembre 2021**. **Toute demande parvenant après cette date, sera inscrite sur liste d'attente.** Aucune réservation ne pourra être prise en compte sans le dossier complet. Un dossier complet comprend : **un bulletin de participation, une pièce d'identité, un chèque et des visuels de vos créations**, accompagné du **règlement intérieur dûment daté et signé.**

Une commission de sélection se réunira **début octobre 2021** afin de sélectionner les participants. Un courrier mail ou papier vous sera alors envoyé pour notifier ou non votre participation à cet événement. Une deuxième sélection pourrait avoir lieu courant octobre en fonction des disponibilités de places. En cas d'annulation de l'inscription par l'exposant un mois avant, 20% du montant sera conservé par l'organisation. Toutefois, **la totalité du montant sera conservé pour un désistement formulé dans les 15 jours avant l'évènement.**

III - Horaires d'accueil :

L'accueil des exposants se fera le samedi 11 décembre 2021, le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 9h30. Au-delà de cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements restés libres. Le dimanche, les exposants seront accueillis à partir de 9h30.

IV – Choix des exposants :

Dans un souci d'équité et d'une plus grande variété de produits proposés sur le Marché et au regard du nombre de candidats, la commission de sélection se réserve le droit de limiter le nombre, par catégorie de produits.

V - Informations complémentaires :

Si l'exposant désire avoir un prêt de matériel électrique, une caution de 150 € lui sera réclamée. La signalétique directionnelle sera posée le vendredi matin selon l'arrêté municipal en vigueur. Conformément à la législation en vigueur, chaque exposant inscrit bénéficiera automatiquement en complément de l'arrêté municipal, d'une autorisation individuelle municipale pour vendre. Il ne pourra pas céder à un tiers ce droit. En cas d'annulation de cette manifestation pour cause de force majeure ou décision municipale, les organisateurs s'engagent à rembourser les engagements de chacun. Ces derniers ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisation. Les lampes halogènes sont limitées à deux et ne doivent pas dépasser une puissance de 250W par unité. Les enrouleurs électriques sont proscrits. La puissance électrique nécessaire au fonctionnement des matériels doit nous être précisée sur le bulletin d'inscription et être validée par l'organisation. Tous les exposants devront se soumettre aux décisions de l'Agent de sécurité et de prévention incendie assermenté présent sur le Marché de Noël.

VI - Engagements : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, et de le ranger dans les plus brefs délais dès 18h le dimanche. Des poubelles de recyclage seront mises à disposition, aucun amoncellement ne devra rester sur l'emplacement. **Les mesures sanitaires en vigueur le jour du Marché de Noël seront appliquées. Toutes décisions des instances gouvernementales concernant les restrictions sanitaires seront également imposées. (Annulation, limitation du nombre d'exposants, visiteurs, etc...).**

Date et signature de l'exposant précédées
de la mention
« lu et approuvé »